Nº 814

17 Mars 1912

LE

SPORT UNIVERSEL

ILLUSTRÉ

UN CONCOURS-ÉPREUVE DE LA SOCIÉTÉ DE TRAIT LÉGER EN BRETAGNE

CHRONIQUE

Il n'y a plus un seul jour de libre au calendrier et en attendant la reprise des courses plates, ce sont les steeple-chasers qui ont la lourde tâche d'assurer le spectacle quotidien. Aussi leurs rangs s'éclaircissent de jour en jour. Or, si on peut prendre un intérêt très vif à une course plate disputée entre trois ou quatre protagonistes, il n'en est pas de même du sport illégitime où l'abondance des partants est nécessaire pour soutenir l'attention.

Quelques grandes épreuves seules accrochent l'œil cette semaine. Le Prix Finot, une fois de plus, a mis en évidence l'extraordinaire aptitude de Prince de Saint Taurin. Le gris de M. Lucas s'annonce comme notre champion pour le Grand Steeple-Chase ; seule sa tenue peut être encore mise en doute ; mais telle est sa souplesse, sa facilité sur l'obstacle qu'il conservera sans doute après 6.000 mètres à demi-train la pointe qu'il place actuellement après 3.500 mètres d'une allure soutenue. Je ne puis le voir se jouer des jumps d'Auteuil sans me demander à chaque nouveau succès si l'horreur que nous avons conçue des jarrets coudés est aussi justifiée que nous le croyons. J'ai déjà posé ici cette question à l'automne et un de nos cavaliers les plus distingués m'écrivait à cette occasion : « Vous n'avez qu'un point de vue. Vous ne voyez que le poteau : mais c'est là une question tout à fait secondaire. Soyez sûr que Prince de Saint Taurin est un mauvais cheval de selle, inconfortable au possible. »

J'admire cette belle assurance et je n'oserais, quant à moi, me prononcer d'une façon aussi catégorique. Mais en admettant que l'on ne soit pas sur Prince de Saint Taurin comme dans un fauteuil, il n'en resterait pas moins que, cheval inconfortable, le fils de Grey Melton est un cheval de selle.

Certes, le parcours d'Auteuil n'est pas absolument démonstratif et si j'avais à sélectionner des pères de hunters je les soumettrais à une épreuve plus compliquée que celle qui consiste à fournir le huit de la butte Mortemart; malgré cela, avec ses jarrets coudés et éloignés de lui, le vainqueur du Prix Finot se comporte sous nos yeux en cheval maniable, adroit, susceptible de modérer et d'accélérer son allure, de sauter en hauteur ou de volée, souple dans les tournants, équilibré dans la petite descente du drop, puissant sur la rivière et vite à l'arrivée. Il ne donne pas cette impression de bolide brutal et inconscient que fournissait Violon par exemple. Et celui-ci, bâti en vrai hunter, conforme au canon orthodoxe, renfermé dans les lignes d'aplomb de M. de Gasté, était à coup sûr, je m'en porte garant, un détestable cheval de selle. S'il me fallait encore, après une longue inaction, me livrer à une randonnée à travers la lande bretonne ou paloise, j'aimerais mieux confier mes os au fils de Grey Melton qu'au fils de Toujours. Mais, je conviens sans fard que si j'avais eu à choisir un steeple-chaser dans un lot de yearlings je n'aurais pas porté mon choix sur le gris.

Ne nous entêtons donc pas dans nos idées toutes faites, et essayons par l'expérience de démêler ce que nos vues théoriques donnent dans la pratique.

Jadis on prêchait que des épaules obliques et des hanches longues favorisaient la vitesse. Aujourd'hui on démontre que les épaules droites et les croupes abattues permettent un déboulé foudroyant. Peut-être découvrira-t-on demain que les jarrets crochus sont les plus puissants et les plus maniables ?

A dire vrai, j'en doute. Mais les exceptions comme celles de Prince de Saint-Taurin sont fort utiles pour nous démontrer la valeur *relative* du modèle et la nécessité de l'épreuve pour le contrôler.

En revanche, elles apportent un argument aux partisans de l'origine : c'est en tant que petit-fils de Chalet que le crack des trois ans est un steeple-chaser si remarquable.

On peut signaler encore la réussite digne de remarque des produits de Plum Centre sur les obstacles. La Barbe, Joyeux V, Masséna semblent promettre aux trois générations laissées par l'étalon de la Bascoë une carrière fructueuse.

La descendance de Persimmon a d'ailleurs dans l'ensemble de bonnes aptitudes, et l'on ne peut s'étonner de voir Lord Burgoyne, par exemple, un gagnant de la Poule d'Essai, glaner de modestes lauriers sur les hippodromes suburbains. En revanche, malgré quelques succès, Batailleur ne mettra pas en grand relief la production de Flying-Fox, qui a décidément brillé d'un éclat bien modeste au-dessus des obstacles.

***

Un incident qui a retenu avec insistance l'attention du monde du turf cette semaine est venu souligner ce que nous disions dans notre dernière causerie des rapports existant entre les Sociétés de courses et les propriétaires.

Chaque occasion nouvelle permet de toucher du doigt la conception étrange qui semble dominer la rédaction d'un grand nombre d'articles du Code et des règlemeuts. M. Lépine, cherchant à semer des embûches sous les pas des gens de mauvais aveu, ne trouverait pas mieux, souvent.

Voyez le cas Le Miracle. Après le Prix Mondeville, couru à Auteuil le 7 mars, le bruit courait que le vainqueur Le Miracle était inscrit sur le *forfeit list* d'un pays étranger, l'Autriche. Le propriétaire précédent du cheval, jadis, avant de le céder à M. Fischoff, l'avait engagé dans une course étrangère et avait omis de payer le forfait.

Or, par un esprit de solidarité facile à comprendre, les Sociétés mères des différents pays disqualifient, à titre de réciprocité, les chevaux inscrits sur le *forfeit list* d'un pays voisin.

Jusqu'ici rien de plus naturel. Mais il se trouve que les différents forfeit lists ne figurent qu'au Bulletin officiel de chaque nationalité. Avant d'acheter un cheval, il conviendrait donc, pour ne pas risquer de tomber sous le coup du règlement, de consulter les annuaires anglais, allemands, autrichiens, belges, américains, australiens, etc.

La logique voudrait donc que le *Bulletin officiel français* publiât la liste de tous les animaux menacés de disqualification sur le globe; c'est cette mesure que M. le marquis de Nieuil, commissaire de la Société sportive, a l'intention de demander aux Comités des Sociétés mères.

Pourquoi, puisqu'on va aborder ce problème particulier, ne chercherait-on pas à l'élargir et à envisager les cas analogues pour en prévoir la solution dans un esprit large ?

Je me souviens d'un autre incident passé presque inaperçu il y a trois ans et dont on devrait chercher à éviter le retour.

Il s'agissait d'un cheval qui avait été courir à l'étranger et dont les papiers avaient été retirés à cette fin. Son propriétaire négligea, quand ce cheval revint en France, de déposer à nouveau lesdits certificats. Il engage son cheval, le fait courir une fois, deux fois sans résultat. On ne lui parle pas de son oubli. Puis voici le cheval qui gagne. Immédiatement le silence est rompu. Le propriétaire du second avisé, on ne sait par quelle âme charitable, apprend immédiatement la faute du premier; il dépose une réclamation; le règlement était formel, elle fut acceptée.

Il est une façon bien simple d'empêcher de semblables subtilités, c'est de mettre les propriétaires en demeure de s'exécuter entre la date de l'engagement et celle de la course lorsqu'ils ont omis une formalité exigée par le Code, ou plus simplement, et à titre de pénalité, d'annuler les engagements souscrits dans ces conditions.

On éviterait ainsi de donner à des mesures de sécurité une allure de traquenard incompatible avec la dignité du Code. On soustrairait par la même occasion à des tentations fâcheuses certaines personnes qui ont connaissance, de par leurs fonctions, des irrégularités susceptibles d'entraîner un distancement.

Nous sommes assurés que les Comités, si on attire leur attention, agiront dans ce sens. La Société d'Encouragement a déjà pris une disposition qui lui a valu la reconnaissance de tous les propriétaires dépourvus de secrétaires, et c'est la majorité. Pour éviter d'avoir à distribuer des amendes, elle a fait rappeler pendant tout le cours de février, par la voie de son Bulletin, que les certificats des poulains engagés à longue échéance devaient être déposés avant le 1er mars.

Ainsi les précautions prises pour assurer la régularité des courses perdent un caractère vexatoire, tandis que les prévenances de la Société resserrent les liens qui l'unissent aux propriétaires et aux éleveurs.

Pour revenir à Le Miracle qui a servi de prétexte à cette digression, il a servi à nous prouver que les Sociétés étrangères comprennent leur rôle précisément comme nous l'avons défini.

Avant d'inscrire le cheval français à son *forfeit list*, le Jockey-Club autrichien a, en effet, prévenu le propriétaire redevable des engagements qu'on lui accordait un délai pour se libérer, de sorte que le vainqueur du Prix de Mondeville n'en sera pas dépossédé.

J. R.

Nos Gravures

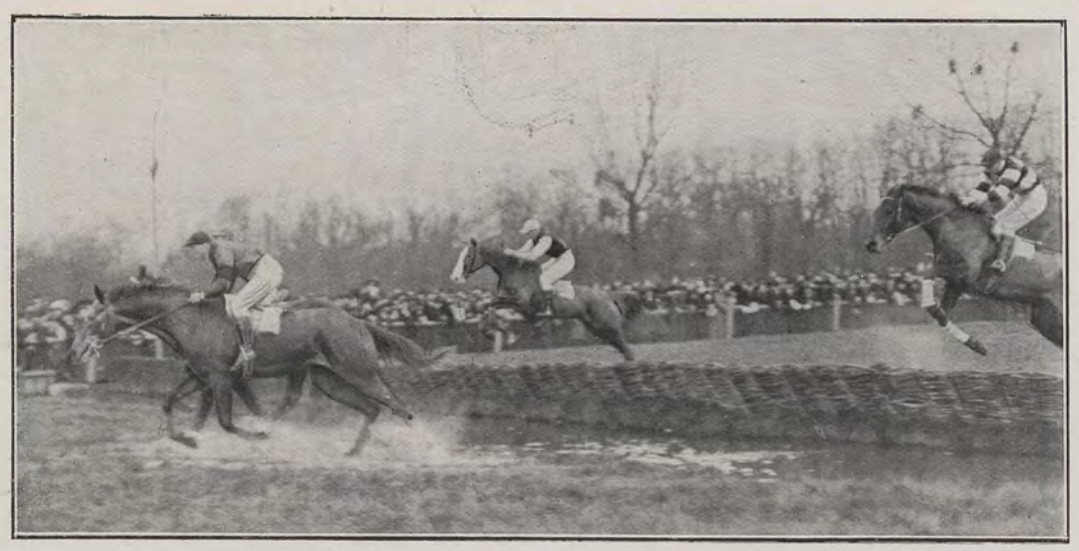

Port au Prince — Ermitage — La Barbe
Prince de Saint Taurin

AUTEUIL, 10 MARS — LE SAUT DE LA RIVIÈRE DU HUIT DANS LE PRIX FINOT

Le Prix Mondeville (steeple-chase 4.000 m.), épreuve importante de la réunion du 7 mars dernier à Auteuil, mettait aux prises huit concurrents parmi lesquels Le Miracle, très indiqué par ses dernières courses, était favori de concert avec Héron, qui était monté par Parfrement, et Ortlinde, dont chacun avait noté les bons débuts. Le Miracle s'assura assez facilement le meilleur et seule des autres concurrents Ortlinde fut capable de le menacer.

Les concurrents formèrent durant les trois quarts du parcours un groupe compact. Héron et Chloral abordaient en tête la rivière des tribunes où Chloral désarçonnait son jockey en se recevant. L'ordre ne se modifiait pas, tous les concurrents restaient ensemble au brook, comme le montre notre photographie, et Ortlinde, Le Miracle, Héron, Diabolo II, Tricoche et Satinette franchissaient le huit dans cet ordre et presque ensemble.

Ce n'est que dans l'allée des lacs que la partie commençait à se dessiner assez nettement entre Le Miracle et Ortlinde. Cette dernière conservait le meilleur jusqu'au bull-finch, mais elle faiblissait et permettait, de ce fait, au cheval de M. Fischof, de prendre nettement l'avantage sur le plat pour l'emporter d'une longueur et demie. Tricoche prenait la troisième place devant Héron.

Port au Prince — Prince de Saint Taurin

AUTEUIL, 10 MARS — L'ARRIVÉE DU PRIX FINOT

La réunion du 10 mars dernier, favorisée par un temps exceptionnel, remporta, malgré son programme, plutôt faible dans sa première partie, son habituel succès.

Le Prix Finot (steeple-chase, 3.500 mètres), qui mettait aux prises cinq concurrents, semblait à la merci de notre meilleur jeune steeple-chaser, Prince de Saint Taurin. Le cheval de M. Lucas a justifié la confiance de ses partisans et s'assura une facile victoire.

Dès le milieu du parcours, la course prenait l'aspect d'un match entre

Ortlinde — Héron — Le Miracle — Diabolo II — Tricoche — Satinette — Dame des Prés

AUTEUIL, 7 MARS — LE SAUT DU BROOK DANS LE PRIX DE MONDEVILLE

AUTEUIL, 10 MARS — LE DÉPART DU PRIX DE TANANARIVE

Prince de Saint Taurin et Port au Prince, bien détachés devant tous leurs adversaires, mais un match dont l'issue n'a jamais été incertaine, car dès la rivière du huit il était évident que le poulain de M. Lucas mettait de la coquetterie à se laisser accompagner par son rival.

Les deux chevaux entraient ensemble dans la ligne droite, Prince de Saint Taurin cantérant, Port au Prince déjà très sollicité.

A la dernière haie le jockey du favori n'avait pas bougé encore et son cheval, sautant dans une allure raccourcie, commettait une légère faute à cet obstacle. Sur le plat, Thibault demeurait toujours les mains basses et c'est dans un galop d'exercice que Prince de Saint Taurin gagnait le poteau, précédant d'une longueur et demie son courageux mais malheureux rival. A distance respectueuse, La Barbe prenait la troisième place devant Condom.

Prince de Saint Taurin, considéré, à juste titre, comme le champion steeple-chaser de la jeune génération, naquit en 1908, par Grey Melton et Paramount, chez M. Peschet.

Il débutait en plat à deux ans sous les couleurs de M. Lucas, son propriétaire actuel, par une victoire dans le Prix Galopin au Tremblay, devant Loupe et Cavallo, puis terminait quatrième derrière Loupe, Tripolette et Votre Altesse dans le Prix Trespas au Tremblay.

A trois ans il courait quatre fois sans succès en plat, puis débutait en haies, remportant pour sa première sortie le Prix du Début à Enghien devant Jambe en l'Air et Makis. Vainqueur du Prix de Meudon à Auteuil devant Le Louvre et La Manche, du Prix de la Reine Mathilde à Deauville, du Prix de Soukaras à Saint-Ouen, du Prix Finot à Auteuil, du Prix de Fontainebleau à Auteuil, du Prix Maubourguet à Auteuil, le cheval de M. Lucas rapportait en cette première saison d'obstacles 119.350 francs à son propriétaire, ne subissant que 3 défaites, dans le Prix Francisco Martin où il succombait derrière Petit Duc, dans le Prix Richard Hennessy où il se classait derrière Akbar et enfin dans le Prix Varaville où il tombait à la rivière du huit.

WISE WILLIAM, H. BAI AGÉ, PAR WILLIAM THE THIRD ET ELIZABETH HARDWICK
APPt AU LIEUTENANT MARION, GAGNANT DU PRIX DE TANANARIVE
MONTÉ PAR LE LIEUTENANT CAULET

Le Prix de Tananarive (steeple-chase militaire, 4.000 mètres) a mis aux prises comme à l'ordinaire un lot nombreux de concurrents. Treize officiers se présentaient sous les ordres du starter et nous firent assister à une fort belle course. Aragon, Hermès et Lady Waterfod menaient tout d'abord de concert jusqu'au bull-finch où cette dernière dérobait. Les deux autres conservaient le commandement jusqu'aux tribunes, où Lucien se joignait alors à eux et emmenait le peloton jusqu'à la haie finale. Wise William, très ménagé jusque-là, et tenu à proximité du groupe de tête, rejoignait alors le leader, et se détachant sur le plat avec une étonnante facilité s'assurait la victoire par huit longueurs, tandis qu'Hermès et Sarabande II enlevaient sur le poteau les places d'honneur à Lucien. Le vainqueur était piloté par le lieutenant Caulet, qui fit preuve en la circonstance de beaucoup de tact et d'adresse.

1. LE JURY
2. UNE PRÉSENTATION
3. LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DANS UNE CLASSE DE SELLE

LE CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES

La seconde des grandes réunions de la Société Hippique Française, celles de Nantes, a eu lieu du 24 février au 3 mars sur le cours Saint-Pierre, l'emplacement habituel du meeting. Les départements bretons, la Vendée, le Poitou, le Maine y ont envoyé, comme tous les ans, la crème de leur production.

Dans les prix de classes, 173 chevaux étaient inscrits.

Comme partout ailleurs, le nombre des concurrents diminue dans les classes d'attelage; il augmente dans les classes de selle et surtout dans la catégorie des poulains hongres et pouliches de 3 ans présentés en main. Quant aux postiers bretons, à qui une catégorie spéciale est pourtant réservée, malgré l'élasticité de la limite d'âge, ils dépassent de peu la demi-douzaine, comme d'ordinaire.

A l'attelage, les issus de trotteurs ont triomphé comme toujours.

Dans les poulains présentés en main, le premier prix a été pour Jouvence, une fille de Camponac et Mars, à M. Gauvreau, devant Jeannette, par Tout à Tout, à M. Bernier.

Les vainqueurs dans la petite classe d'attelage, taille au-dessous de 1m56, ont été, parmi les jeunes chevaux, Ianic, par Soliman, à M. Moreau de Landivisiau; parmi les 5 et 6 ans, Hector, par Ugolin Ier, à M. Brousset, école de dressage d'Angers.

Dans la 2e classe, taille moyenne, 1m56 à 1m60, parmi les 3 et 4 ans, Intrigant, par Portici, à M. Moreau de Landivisiau, s'est classé premier; parmi les 5 et 6 ans, le jury a choisi Gargilesse, par Tournesol, à M. C. Moreau.

Enfin, dans la 1re classe, grande taille, c'est un norfolk breton, Invincible, à M. Moreau, par Thépat, qui a été classé premier des jeunes chevaux. Harmonieuse, par Cens, à MM. Durand, est arrivé en tête des animaux d'âge.

Un intérêt autrement vif s'attachait à l'examen des chevaux de selle. La grande majorité, presque l'unanimité, est issue d'étalons de pur sang; tous ou presque tiennent de cet ascendant la silhouette désirable. Est-ce dire que tous sont de bons chevaux de selle? Point encore. On comptait cependant une dizaine de bons sujets par classe, mais aucun animal sensationnel appelé à faire briller au premier rang l'élevage régional dans les horse shows prochains. Beaucoup de sujets en condition insuffisante, retirés du pré il y a peu de temps et à qui quelques mois d'écurie et d'a-

LES TRIBUNES ET LA PISTE DU CONCOURS DE NANTES

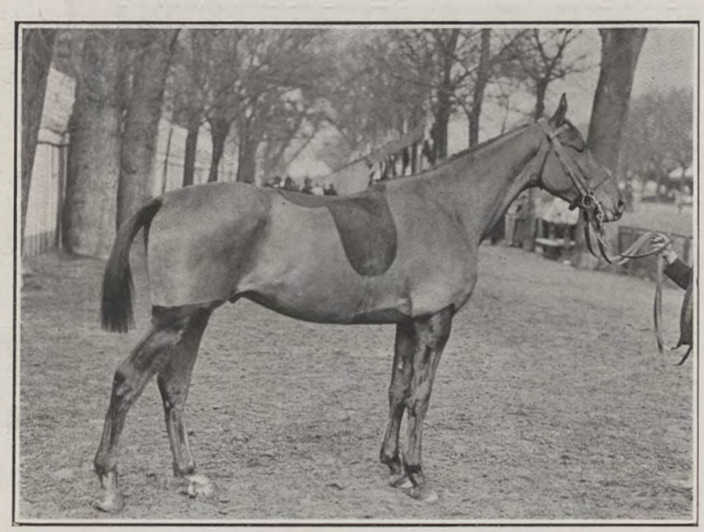

JASON, CH. B., 3 ANS, 1m56, PAR HAUTBOIS ET QUERELLEUSE
APPt A M. E. JOYEAU — 1er PRIX DE LA 5e CLASSE, 1re Don MONTÉE

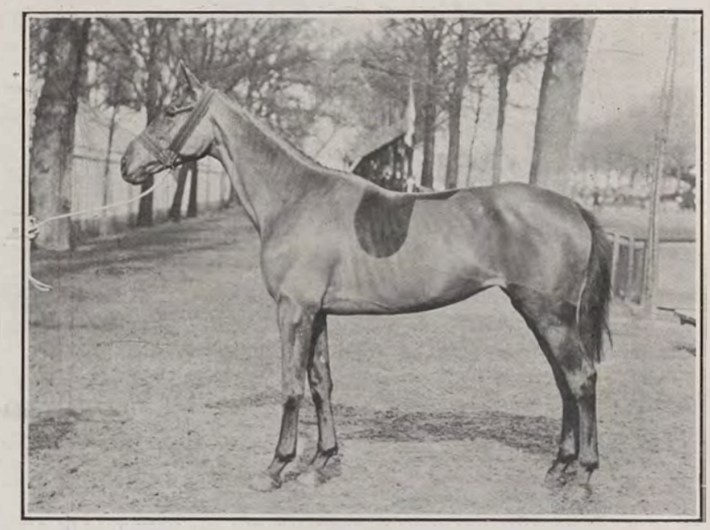

JENNY, Jt B., 3 ANS, 1m58, PAR MACHIAVEL II ET QUI VIVE
APPt A M. A. VIOT, 2e PRIX DE LA 5e CLASSE, 1re Don MONTÉE

voine seront profitables.

Poulains et pouliches de 3 ans présentés en main : 1er prix, Jean Bart, par Montigny, p. s., à MM. Guérin et Chiché ; 2e prix, Jean Bart, par Sultan II, p. s., à M. C. Hachet.

Chevaux de selle, 4e classe (aptes à porter 95 kilos et au-dessus), 1re division, chevaux de 3 et 4 ans : 1er prix, Jason, par Hautbois, p. s., à M. Joyeau ; bon animal, doté d'excellentes allures, équilibré et se comportant parfaitement sous l'homme ; 2e prix, Jenny, par Machiavel, p. s., à M. Viot, jolie jument, très racing like, mais un peu trop avancée dans le sang.

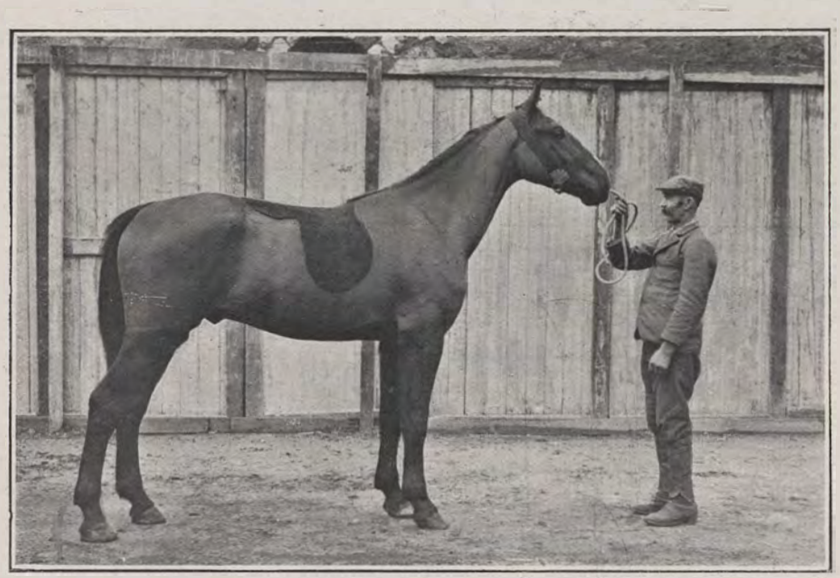

JEAN BART, CH. B. B., 3 ANS, 1m59, PAR MONTIGNY ET FANFARE
APPt A MM. GUÉRIN ET CHICHÉ, 1er PRIX DES POULAINS ET POULICHES DE 3 ANS, 2e SECTION

2e division (5 et 6 ans) : 1er prix, Indicateur, à M. R. Blandin, par Loulou, p. s., joli animal manquant lui aussi un peu de substance, tout comme le second, Hourvari, par Ardent II, à M. de Langle.

Quatrième classe (chevaux aptes à porter 95 kilos et au-dessus), 1re division (3 et 4 ans) : 1er prix, Jones, par Zambo, p. s., à M. Renaud. Ce poulain de 3 ans, qui a réuni l'unanimité des suffrages, était certainement un spécimen réussi de l'élevage de l'Ouest. De silhouette peut-être un peu brève, il donnait l'impression de la force unie à la légèreté des allures, objectif du producteur du

JONES, CH. B., 3 ANS, 1m59, PAR ZAMBO ET URANIA
APPt A M. H. RENAUD, 1er PRIX DE LA 4e CLASSE, 1re Don MONTÉE

JOSUÉ, CH. B., 3 ANS, 1m59, PAR MILLIMÈTRE ET FANNY
APPt A M. E. JOYEAU, 2e PRIX DE LA 4e CLASSE, 1re Don MONTÉE

HÉROS, CH. AL., 5 ANS, 1m64, PAR QUINEVILLE ET SARCELLE
APPt A M. G. GAUDE, 1er PRIX DE LA 4e CLASSE, 2e Don MONTÉE

IMPÉTUEUSE, Jt B. B., 4 ANS, 1m58, PAR BEAUHARNAIS ET VENDRENNES
2e PRIX DE LA 2e CLASSE, 1re Don ATTELÉE

cheval de selle poids lourd; 2e prix, Josué, 3 ans également, par Millimètre, p. s., à M. Ernest Joyeau; bon animal utile.

2e division (5 et 6 ans), trois concurrents seulement : 1er prix, Héros, 5 ans, par Quineville, p. s., à M. Gaude, déjà vu au concours de Paris; 2e prix, Hérode, par Narquois, p. s., à M. Froment-Meurice; hunter accentué dans ses lignes, très charpenté et doué de bonnes allures.

Les épreuves d'obstacles, de leur côté, remportèrent leur habituel succès.

L'excellent rider M. Brodin, malgré la formidable écurie qu'il avait déplacée (huit sujets anglais ou irlandais absolument remarquables comme modèles), ne remporta pas ses lauriers coutumiers.

M. de Carcaradec, qui pilotait quelques-uns de ses chevaux, fit preuve de son tact et de son habileté coutumiers.

Le Prix des Dames revint à l'excellente Sarah Gosse, fort bien pilotée par M. Lucien Dufour. La Coupe fut l'occasion d'une belle victoire de Fatounie, à M. Leclerc, montée d'une façon très académique et impeccable par M. G. de Pracomtal.

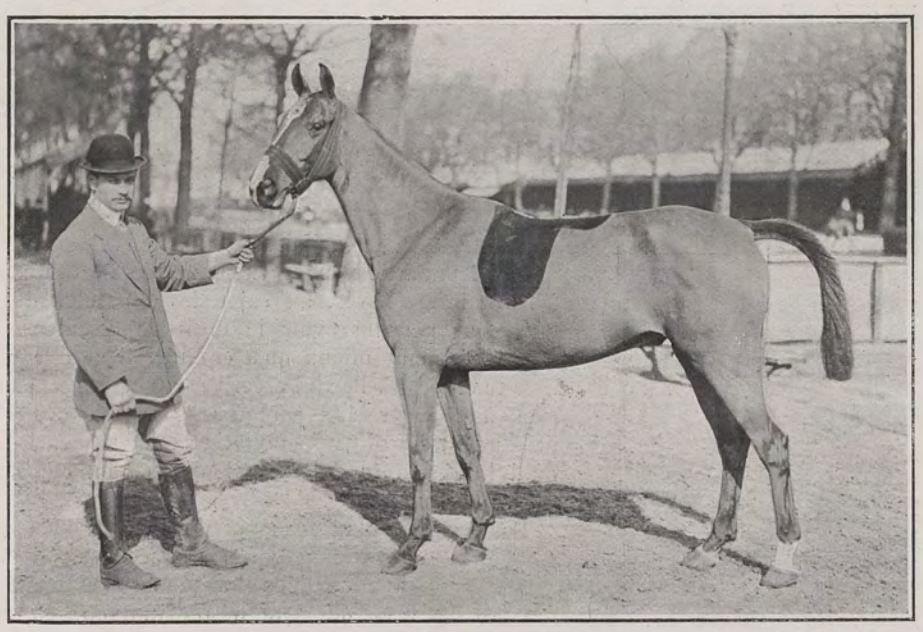

INDICATEUR, Jt B., 5 ANS, 1m55, PAR LOULOU ET KETTY
APPt A M. R. BLONDIN, 1er PRIX DE LA 4e CLASSE, 2e Don MONTÉE

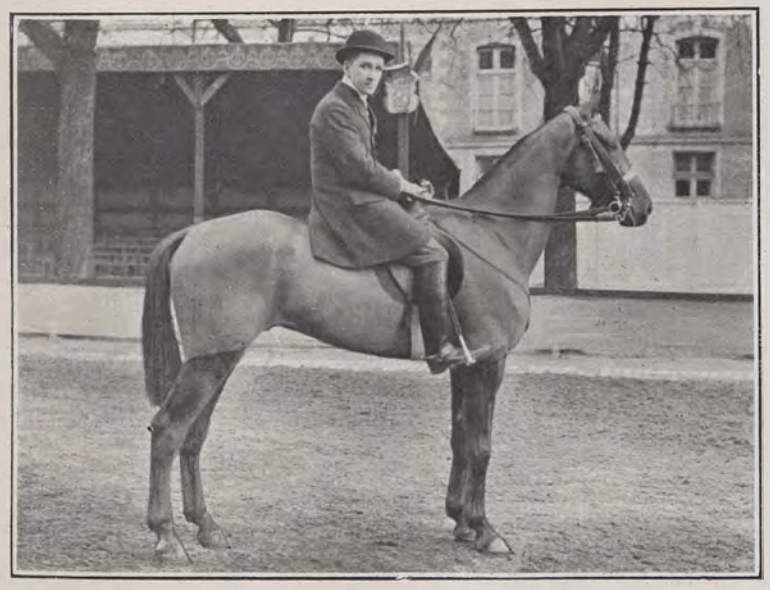

HOURVARI, CH. B., 5 ANS, 1m57, PAR ARDENT II ET PERLE
APPt A M. LE COMTE DE LANGLE, 2e PRIX DE LA 5e CLASSE, 2e Don MONTÉE

HÉRODE, CH. B. C., 5 ANS, 1m62, PAR NARQUOIS ET MICHELINE
APPt A M. FROMENT-MEURICE, 2e PRIX DE LA 4e CLASSE, 2e Don MONTÉ

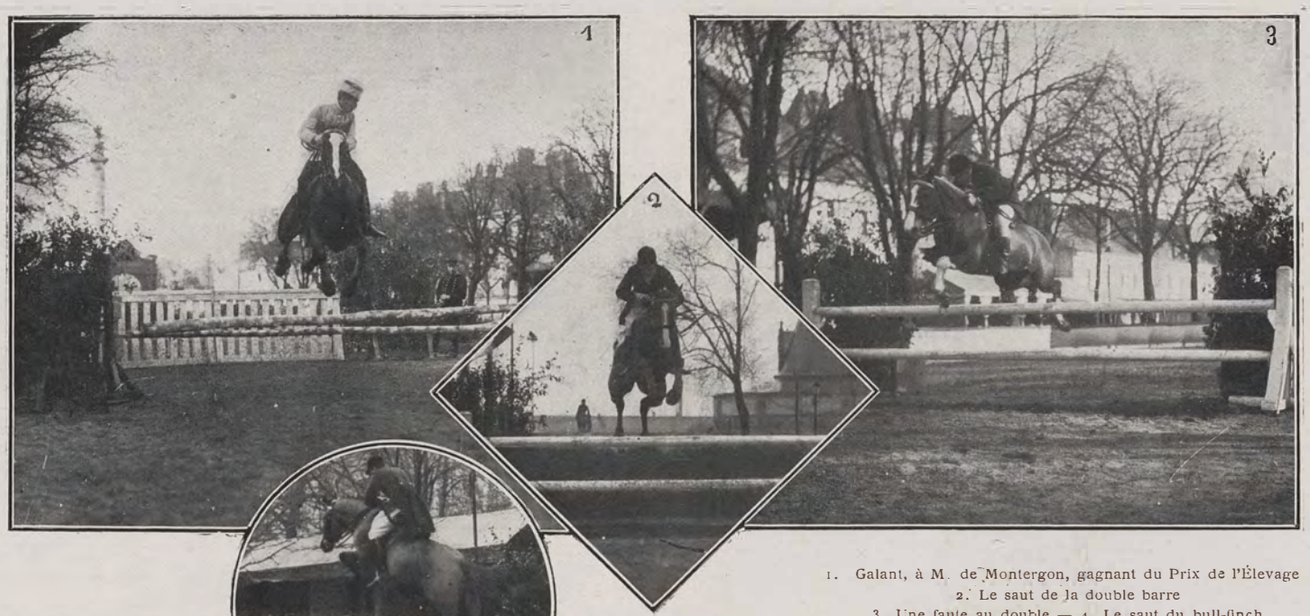

1. Galant, à M. de Montergon, gagnant du Prix de l'Élevage
2. Le saut de la double barre
3. Une faute au double — 4. Le saut du bull-finch

RÉPONSE A M. BERTINI

Obstacles artificiels et obstacles habituels

Dans un récent article sur le Concours de Bordeaux, le réputé maître de manège, M. Bertini, a émis, au sujet des obstacles de concours, certaines opinions que nous pensons avoir le droit de discuter.

Cela d'autant mieux qu'à ce sujet il nous a mis directement en cause. Au cours de cette étude M. Bertini a écrit : « Quant à la partie spectacle, nous ne voyons rien à changer aux parcours d'obstacles... » Puis il ajoute : « A ceux qui demandent des obstacles nouveaux et de pays... la Société Hippique peut répondre qu'il lui est difficile d'ériger des « montagnes » sur des places qui ne lui appartiennent pas..... »

Tout en regrettant vivement de ne pas nous trouver d'accord avec M. Bertini, nous sommes heureux de saisir cette occasion pour essayer de lui démontrer combien il a été mal documenté en nous attribuant la paternité de cette désopilante conception des pistes de la S. H. F.

5. Mignonne, à M. Gaude — 6. Cardiff, à M. de Chambry
7. Fat, à M. de Clerville, gagnant du Prix Saint-Georges et du Prix de l'Elevage — 8. Le saut du mur
9. Sarah Gosse, à M. Dufour, gagnante du Prix des Dames

QUELQUES SAUTS D'OBSTACLES AU CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES

aménagées en la forme de Magic City. Toutefois, nous nous en consolerons dans la conviction que cette Société, très experte et si avisée, n'aura pas pu prendre au sérieux l'expression d'un désir présenté sous une forme si énormément originale.

Nous prions M. Bertini de bien vouloir prendre la peine de se reporter à quelques articles parus, sous notre signature, dans le *Sport Universel Illustré;* il lui sera aisé de constater que nous avons admis combien compliquée serait, pour la S. H. F., l'installation des obstacles de pays sur les pistes de la plupart de ses Concours.

Dans un article ayant pour titre le Sauteur français, paru le 30 avril 1911, nous avons simplement écrit : « La S. H. F., disposant à Vichy d'un admirable terrain qui est sa propriété, pourrait très aisément en profiter pour y faire édifier une grande variété d'obstacles naturels... etc. »

Ce vœu a été complètement réalisé au dernier Concours de Vichy : ses pistes étaient parsemées d'obstacles naturels. Cet heureux résultat était dû à l'esprit entreprenant et si justement apprécié du baron du Teil, le très distingué président de notre Société Hippique.

Plus loin, M. Bertini écrit : « Au surplus, ces parcours à montagnes, accomplis par des jumpers sélectionnés comme ceux de Biarritz, Pau et Saint-Sébastien, nous ont paru aussi monotones que les autres. »

Nous ferons tout d'abord observer à M. Bertini que ces jumpers sélectionnés sont bien souvent les mêmes qui prennent part aux principales épreuves du Grand Palais et de Vichy.

Par ailleurs, nous sommes plutôt surpris de voir M. Bertini déclarer aussi monotones que les autres, ces épreuves qu'il semble énormément tenir à qualifier de parcours « à montagnes ».

Il nous paraît qu'en énonçant une opinion si peu en concordance avec la réalité des faits, M. Bertini ait raisonné en professeur d'équitation plutôt qu'en cavalier d'extérieur. Le succès toujours croissant des concours si réputés de Turin, Rome, Madrid, Barcelone, Saint-Sébastien, Spa, Pau, Vittel, Biarritz, Le Touquet, etc., en est la preuve la plus certaine.

A notre époque si positive, on aime les résultats probants et utilitaires ; les vrais sportsmen préféreront toujours, « n'en déplaise à M. Bertini », les épreuves passionnantes des parcours à gros obstacles naturels, plutôt que celles complètement ternes et si absolument dénuées d'intérêt se disputant sur des obstacles artificiels.

Notre contradicteur ajoute : « Il nous semble même que franchir un triple à 1m30 sans taquets est une équitation aussi difficile... que celle qui consiste à prendre un bon talus avec un cheval qui peut le faire. »

Il est certainement peu aisé de franchir avec correction — même avec un cheval qui peut le faire — un triple de 1m30, surtout avec des taquets : c'est presque une acrobatie, ce genre d'obstacle ne se rencontrant que très rarement à travers pays.

M. Bertini, après avoir déclaré « qu'il ne voyait rien à changer aux parcours d'obstacles, quant à la partie spectacle », nous surprend quelque peu en déclarant ensuite : « Mais, au public amateur... ne pourrait-on pas lui offrir de temps en temps un spectacle plus varié que celui de ce même monsieur en habit rouge, franchissant avec le même cheval, dans le même sens et soixante-sept fois de rang ! les mêmes obstacles ?... »

Il est certain que franchir les mêmes obstacles soixante-sept fois de rang avec le même cheval constitue pour un même gentleman un véritable record. Il serait assez difficile d'obtenir un résultat analogue avec des parcours en montagnes !

DON QUICHOTTE, CHEVAL BAI IRLANDAIS, LAURÉAT DU CONCOURS DE NANTES, APPt A M. J.-M. BRODIN

Nous voyons donc, d'une part, M. Bertini énonçant qu'il n'y a rien à changer en tant que spectacle ; mais nous croyons comprendre par ailleurs qu'il serait désireux d'y voir apporter de temps en temps quelques modifications « pour rompre la monotonie des parcours au regard des spectateurs venant à l'Hippique parce qu'ils aiment le cheval ».

Tout en nous excusant humblement auprès du lecteur d'avoir autant abusé de sa patience, nous nous permettrons, en terminant cette petite polémique, de poser à M. Bertini cette simple question : Estime-t-il que tout serait pour le mieux dans la meilleure des Sociétés ?

Dans ce cas, l'incident serait clos.

Si telle n'est pas son opinion, nous pensons que les lecteurs du *Sport Universel Illustré* lui seraient reconnaissants de bien vouloir préciser ses opinions sur la question des obstacles en concours.

Le très apprécié sportsman bordelais pourrait, peut-être, les initier aux changements qu'il préconise afin d'essayer d'offrir de temps en temps au public amateur de l'Hippique un spectacle plus varié.

Gérard d'Havrincourt.

Le Cheval National de Trait Léger qualifié par l'épreuve

En venant aujourd'hui réaliser un engagement antérieur, que des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont obligé de différer, j'ai le projet d'associer, ici, dans une étude sommaire, adaptée au titre ci-dessus, à la fois la Société directrice qui en a pris la charge avec le titre, et les événements d'actualité qui déterminent le rôle de cette Société et sont inséparables de son rayonnement.

La Société du Cheval national de Trait léger qualifié par l'Epreuve a jailli du choc des événements, à l'ombre du *Sport Universel Illustré*, dans une étude sur le cheval d'artillerie de l'avenir, au cours de l'année 1908.

Cette étude n'avait pas pris fin, qu'on inaugurait à la Chambre la discussion sur la réorganisation des cadres de l'artillerie, réorganisation qui comportait un accroissement considérable du nombre des batteries montées, et entraînait, tout naturellement, la nécessité de pourvoir à une majoration parallèle des achats de chevaux pour servir ce nouveau matériel.

On se souvient, sans doute, de ce duel héroïque entre le choix de la batterie de six pièces et de la batterie de quatre pièces, au profit de celle-ci ; ce qui nous importe davantage, c'est l'issue de la discussion imprévue — le rapporteur spécial était muet à cet égard — discussion qui a démontré à la Chambre des députés la nécessité de pressentir l'élevage sur les exigences futures à l'endroit des chevaux, qu'il y aurait lieu de satisfaire. Il était décidé de répartir presque complètement, en trois exercices successifs, cette majoration d'achats. Mais quel genre de cheval convenait à cette remonte extraordinaire de l'artillerie ? Il semblerait singulier de prétendre que, jusque-là, le service de l'artillerie — épousant un peu trop à la lettre la doctrine de « la Grande Muette » — se soit contenté de « l'art d'accommoder les restes... » de la cavalerie. On ne peut cependant conserver aucun doute à cet égard.

Les lecteurs du *Sport Universel Illustré* « après mon esquisse du cheval d'artillerie de l'avenir », ceux qui ont lu le si remarquable ouvrage du capitaine d'artillerie Charpy, paru en 1909, lauréat du prix Schneider, tous ceux-là n'ignorent pas qu'hélas le procédé culinaire auquel je faisais allusion est également un procédé militaire, procédé qui semble inhérent à des exigences administratives relevant tantôt d'un mode de simplification, tantôt d'une méthode d'économie : l'un et l'autre d'une application qui n'est pas sans danger dans la pratique.

Le danger, nous avons recueilli des preuves indiscutables de son existence, à l'endroit du recrutement ancien des chevaux d'artillerie dans des expériences régimentaires postérieures — mais n'anticipons pas.

JUMENT DU FINISTÈRE EN SERVICE DANS L'ARTILLERIE

Le danger, il s'infiltre toujours dans la recherche d'économies à réaliser pour satisfaire à l' « hydre aux cent têtes » du contrôle.

Le danger, il paralyse toutes les expériences qui pourraient être profitables et qui, si elles ne se heurtent pas irrémédiablement au mur de la routine, viennent échouer à l'écueil du formalisme.

On fait des économies de bouts de chandelles, comme celle des réformes de chevaux inutilisables pour la cavalerie, qui deviennent l'héritage successif des autres armes, avec comme terminus le service des mitrailleuses d'infanterie, qui nécessiterait un recrutement spécial. On économise ainsi quelques centaines de francs, à grand'peine, alors que le ministère de la Guerre se prépare à majorer de *douze millions* les crédits déjà votés par la Chambre des députés, en route pour le Sénat, sous la seule poussée de l'opinion guidée par la Presse, pour les services de l'aviation !

Veut-on sincèrement solutionner la crise de l'élevage des chevaux nécessaires à la défense nationale ? Il est grand temps de prendre des mesures efficaces, de laisser au second plan les préoccupations de petites économies à réaliser, cessant de découvrir Pierre pour couvrir Paul, il faut aborder franchement et résoluement la solution complète et complexe du recrutement et de la réquisition.

*
* *

A la suite de l'engagement pris par le ministre de la Guerre, à la tribune de la Chambre, de faire connaître aux éleveurs les desiderata de l'artillerie, le ministre a fait établir, par le service de l'artillerie, une note qui résume les conditions que doit remplir le cheval de trait léger ; voici cette note :

UNE FOIRE AUX CHEVAUX EN BRETAGNE

L'ÉPREUVE DE LA GRIMPETTE AU CONCOURS DE LOUDÉAC

Conditions que doit remplir le cheval de trait d'artillerie

« Le véritable cheval de trait d'artillerie doit réunir les qualités nécessaires pour pouvoir : 1° occuper n'importe quelle place dans l'attelage de la voiture-canon ou de la voiture-caisson du matériel de 75 ; 2° être apte au service de la selle.

« Le choix de cet animal doit être déterminé : 1° par le poids de la voiture ; 2° par la hauteur du timon au-dessus du sol ; 3° par la distance entre les crochets d'attelage et les branches de support.

« Le poids moyen de notre matériel chargé en guerre étant de 1.900 kilos, le cheval attelé doit avoir assez de masse pour exercer un effort de traction suffisant. Il semble qu'il doive se rapprocher du chiffre de 500 kilos, à l'âge où il est complètement utilisable.

« Il doit joindre à cette qualité une certaine trempe qui lui permette d'effectuer de longs parcours sur route et des efforts souvent pénibles en terrain varié.

« Il est essentiel que sa taille ne soit pas trop grande, afin que l'extrémité du timon, située à faible hauteur du sol, ne charge pas trop l'encolure. Elle devrait être comprise entre $1^{m}54$ et $1^{m}59$ au maximum ; il n'y aurait aucun inconvénient à descendre jusqu'à $1^{m}53$ pour les animaux présentant une masse et une énergie suffisantes.

« Le cheval ne doit pas être trop long, afin de ne pas être gêné par les branches de support, qui seraient une cause de choc répété sur les genoux et les rendraient rapidement indisponibles. Il faut éliminer le cheval *type cuirassier*, trop grand, trop long, et pour qui la ration d'artillerie est beaucoup trop faible.

« Pour satisfaire aux conditions énumérées ci-dessus, le bon cheval de trait d'artillerie doit être court, trapu, ample, à rein large, bien charpenté, près de terre, un fort dessous, avec une certaine trempe. Le breton, fourni par le dépôt de Guingamp, est celui qui paraît, jusqu'ici, le mieux réunir ces qualités. »

Il était nécessaire de reproduire ici ces notes officielles dans leur intégralité, tout d'abord parce que c'est le premier document sur lequel on soit en droit de s'appuyer, ensuite parce que ces prescriptions se sont vues ratifiées, dans la suite, par les résultats précis et minutieux des épreuves régimentaires de 1909 et de 1910.

Quand j'aurai ajouté qu'il y a lieu de tenir compte que la moitié des chevaux d'attelage d'artillerie portent également un poids de 100 kilos environ, et que la question de vitesse au trot est un facteur accessoire, les règlements d'artillerie ayant fixé la vitesse du trot à 200 mètres à la minute, ce qui donne le kilomètre en 5 minutes, il me sera permis de revenir à la question plus spéciale qui nous occupe.

En présence d'une situation toute nouvelle, de précisions officielles qui venaient corroborer étroitement les indications que nous avions enregistrées ici même, dans « le Cheval d'artillerie de l'avenir », il nous a paru que nous avions un devoir à remplir, devoir que la crise de l'élevage rendait plus impérieux.

La Société du Cheval de Guerre se préoccupait uniquement de mettre en lumière, dans une formule spéciale, les qualités du cheval de cavalerie. Le cheval d'attelage d'artillerie, muni, en quelque sorte, pour la première fois, d'un état civil, entrait en scène sans protecteurs : nous avons estimé que nous avions le devoir de créer la Société du Cheval de Trait léger, et, comme nous entendions faire œuvre nationale, sans esprit de clocher, sans réserve étroite, en favorisant le bon cheval sans restriction de provenance, nous avons associé au titre de la Société, l'épithète cheval « national ».

***

La Société, se proposant essentiellement de mettre en lumière les qualités d'aptitude et d'utilisation d'un cheval nettement défini, dont elle prenait charge, il était justifié de prescrire que ses encouragements seraient réservés à celui « qualifié par l'Epreuve ».

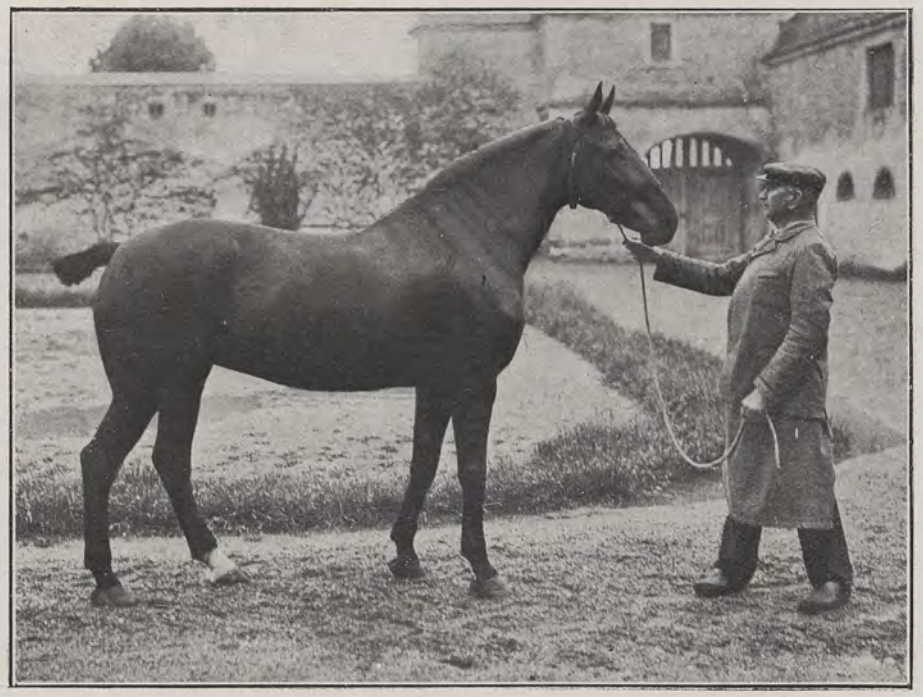

POSTIÈRE DE SANG DU " LÉON " TYPE ARTILLEUR

De ce titre, dont la longueur est justifiée par les circonstances, nous détacherons l'exergue principal — cheval de trait léger — pour l'interpréter plus complètement.

Il semble que, jusque-là, dans les milieux techniques, il régnait une imprécision regrettable sur l'interprétation de ce titre, ballotté au gré de commentaires fort distincts. Dans son livre, si documenté, le capitaine Charpy étudie très longuement les versions différentes, et les éliminant successivement, son raisonnement le conduit à adopter une formule nouvelle dont les lecteurs du *Sport Universel Illustré* ont eu comme lui

la primeur, dans mon esquisse sur le cheval d'artillerie de l'avenir, formule constitutive du cheval que notre Société entend encourager à juste titre, parce que si ce cheval forme l'une des assises essentielles de la défense nationale, il doit rester un auxiliaire de l'Agriculture et du Commerce. Voici cette formule : « Le cheval de trait léger doit être un animal, d'échantillon restreint, construit pour traîner du poids — éventuellement en porter — en terrain varié, aux allures vives, avec le meilleur coefficient d'utilisation. »

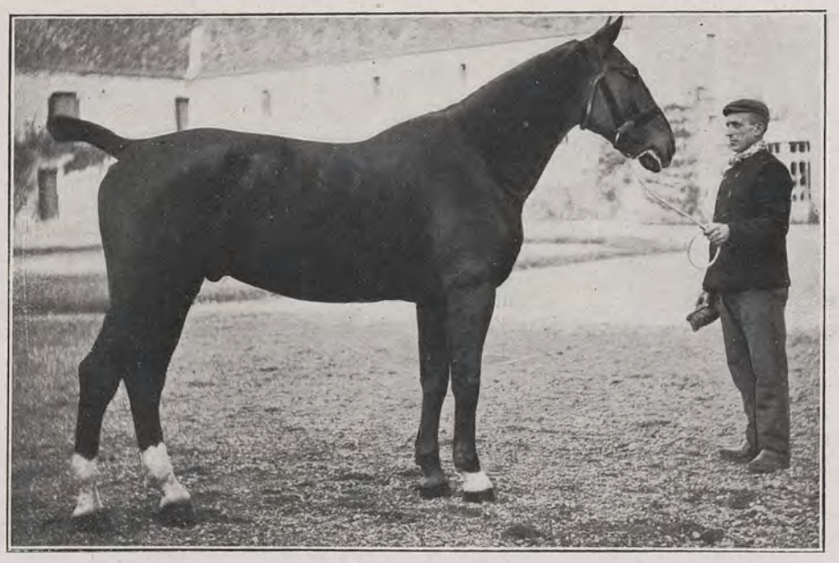

CHEVAL DE CORLAY
TYPE D'ARTILLEUR A DOUBLE EMPLOI, SELLE ET ATTELAGE

Avant d'étudier la méthode d'action de la Société qui nous occupe — pour sa troisième année d'existence, elle a distribué *au delà de vingt-deux mille francs* d'encouragements directs à l'élevage — il semble qu'il y a intérêt à procéder à un examen d'ensemble sur la situation actuelle de l'élevage, examen qui emprunte un intérêt tout spécial à la discussion imminente qui se prépare au Parlement, discussion qui paraît devoir aboutir à des déterminations précises. Les intérêts les plus divers sont en cause, intérêts très respectables, sans doute, mais il est indispensable que l'intérêt général passe au premier plan.

Les opinions les plus opposées se font jour, il semblerait qu'un diable malin, empruntant les traits du dieu du Commerce, se plaise à embrouiller les fils.

Entre les opinions extrêmes et les intérêts divers il semble qu'on pourrait, avec un peu d'attention et de perspicacité, démêler cet écheveau pour en tirer profit. Je m'excuse, par avance, si mes précisions viennent heurter certaines idées acquises ou préconçues, j'estime que le premier devoir d'un écrivain s'appuie sur la franchise guidée par le raisonnement.

⁂

A aucune époque, la situation de l'élevage ne s'est présentée sous un jour aussi incertain. La locomotion mécanique a porté un coup mortel au carrossier, dont le trotteur de service subit naturellement la répercussion ; qui sait si le triomphe « des poids lourds » ne va pas restreindre bientôt la demande du cheval de trait au point de constituer une crise, également dans cette branche que l'Exportation fructueuse, avec l'appoint d'accroissement de la consommation de la viande de cheval, a porté au pinacle?

La hantise du poteau, les courses prématurées des chevaux de deux ans, l'élévation des prix et l'abaissement des distances, qui sont à peu près la règle, ou bien la *folie du record*, partout la préoccupation d'engraisser le Mutuel, pivot actuel de toute « combinazione » : tout cela, réuni à bien d'autres questions supplémentaires qu'il serait trop long d'énumérer, a constitué, dans le rayonnement des courses, une atmosphère absolument délétère pour l'encouragement du cheval propre à la défense nationale.

Je n'ignore pas que, cependant, si certaine Sociétés ont pu, jusqu'ici, se prévaloir de leurs statuts pour se maintenir dans le *statu quo*, se contentant de jeter du lest par des encouragements continus multipliés dans les courses de province, d'autres Sociétés se sont montrées plus libérales. Ces libéralités seront-elles fructueuses pour le souci patriotique qui nous occupe? Il est malheureusement permis d'en douter, car ce n'est pas dans le triomphe escompté par avance, d'articles de réclame auxquels on attribue toutes les perfections, articles brevetés sans garantie de bonne utilisation pratique, que réside le progrès nécessaire.

Une seule initiative puissante paraissait devoir réaliser, dans une large mesure, les desiderata de l'armée. La Société Sportive d'Encouragement aurait certainement contribué puissamment à ralentir la crise de l'élevage si elle avait continué à réserver ses encouragements au véritable cheval de remonte — cavalerie ou artillerie — en laissant ces encouragements en marge de la spécialisation des courses. Pour ma part, je ne saurais voir, sans appréhension grave, ces dangereuses gouttelettes de pluie d'or se répandre sur toute la France. Elle se propose généreusement de fertiliser le terrain du cheval de Remonte, il ne me paraît pas douteux qu'un résultat tout autre sera obtenu. Jusque maintenant, on se contentait, dans cette voie, de casser quelques chevaux très avancés dans le sang ; aujourd'hui la formule d'admission s'étend bien davantage, et la Remonte, qui reçoit charge du diagnostic de ces éclopés, — car l'entraînement sur route à la portée du public ne peut conduire qu'à des mécomptes — la Remonte ne pourra pas s'applaudir des recrues qu'on lui prépare, très vraisemblablement sur le mode de la carte forcée.

(A suivre)

Cte H. DE ROBIEN.

LE PASSAGE D'UN GUÉ LORS D'UN CONCOURS - ÉPREUVE A CALLAC

PÊCHE

LE SPINNING

La *pêche au lancer*, ou pêche au " *spinning* ", est toute une alarme à l'esprit du petit pêcheur. Chacun dénonce l'engin comme néfaste par excellence. On ne dit rien des loutres et braconniers. D'où les lamentations. La Loi n'intervient pas ! « Ils vont tout prendre ! Et nous alors ?... »

La jalousie n'a jamais concilié les intérêts de personne ; pesons les causes. Donnons au « spinning » d'abord la grande attention qu'il mérite. Evaluons son intérêt au mouvement commercial qu'il représente.

Certes, la pêche au spinning est agréablement rémunératrice, mais encore est-il qu'elle comporte nombre de facteurs. Quand vous aurez acquis la somme d'habileté que nécessite ce genre de pêche, en cela comme en tout votre noviciat portera son fruit. Je sais bien que vos rêves sont grands et vos conceptions justes. Vous voulez prendre en quantité et de façon coquette les truites et les brochets auxquels le commun des pêcheurs n'ose plus prétendre, par temps froid ou sur un courant trop éloigné de la berge. L'affluence des pluies rend inaccessible la pierre sur laquelle vous vous teniez pour pêcher à quelques mètres du courant ; la sécheresse met entre cette même pierre et la retraite du poisson un lit de vase qui en rend l'accès impossible à l'amorce. Equipons-nous donc en " caster ".

Envisageons d'abord les engins, nous verrons ensuite la manière de s'en servir. Par ordre, voici leur importance : le moulinet, la canne, la ligne, l'appât et le bas de ligne. J'ai pris la précaution de dire la *canne* et la *ligne*. Dans l'esprit de beaucoup de pêcheurs ces mots sont équivalents : en langage sportif il n'en est rien. Le mot canne signifie le bâton, la gaule, perche, etc..., ligneux (ou métallique, car certaines cannes à manches sont en tubes d'acier).

Cette canne est munie d'une ligne (fil de chanvre, lin ou soie).

Prenons-les par ordre :

Le moulinet est un récupérateur de la ligne. C'est l'instrument qui permet en quelque sorte de condenser, à la volonté du pêcheur, la quantité de fil voulue pour atteindre ou ramener le poisson.

Les circonstances exigent une récupération plus ou moins rapide du fil, aussi

LE LANCER MIXTE

a-t-on imaginé des moulinets dits « simples », d'autres dits « multiplicateurs ».

Les moulinets simples sont ceux dont chaque tour de manivelle correspond à un tour du tambour. On appelle « multiplicateur » ceux dont chaque tour de manivelle correspond à plusieurs tours (deux ou quatre) du tambour.

Les multiplicateurs sont des instruments d'une précision remarquable. Leur durée dépend surtout de l'entretien qu'on apporte à leur mécanisme. Le prix d'un bon multiplicateur est toujours assez élevé, et c'est justice, car nous avons alors affaire à de véritables pièces d'horlogerie. Les rouages ont une durée d'autant plus grande, à service égal, que la matière première en est plus dure et l'ajustage plus soigné. Les engrenages en cuivre sont évidemment plus sensibles à l'usure que les « roulements bronze sur acier » des modèles perfec-

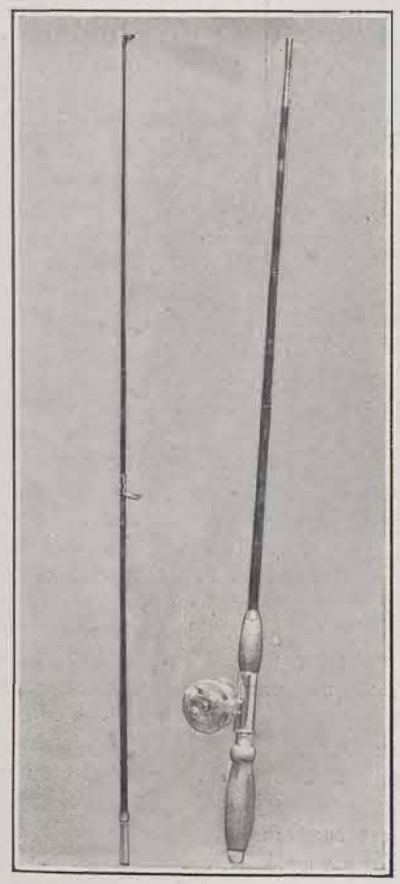

LA CANNE A UNE MAIN

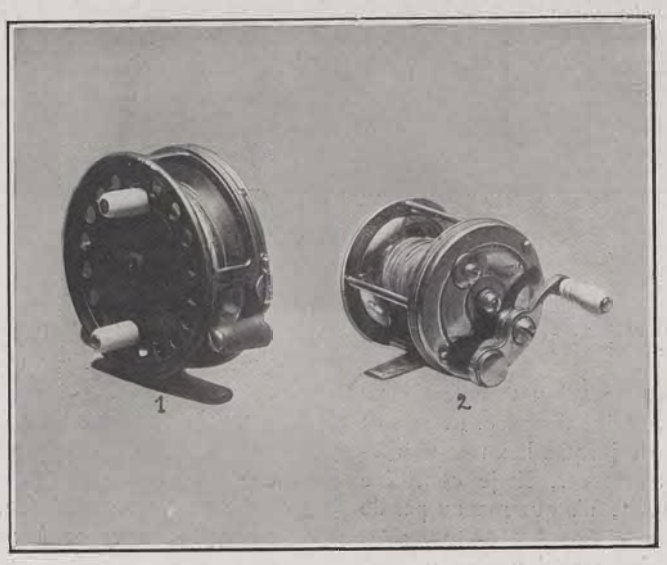

1. MOULINET SIMPLE — 2. MOULINET MULTIPLICATEUR

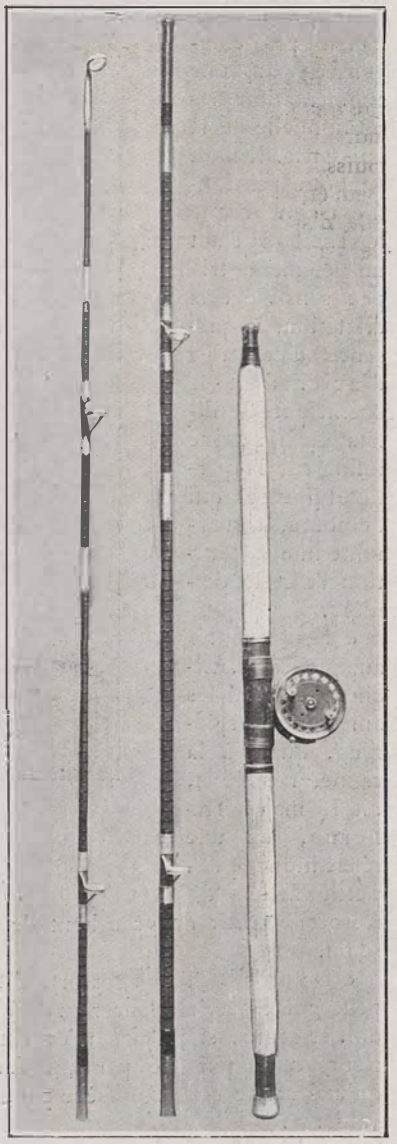

LA CANNE A DEUX MAINS

tionnés. La qualité essentielle d'un moulinet est d'avoir un tambour se mettant rapidement en mouvement sous un léger effort et s'arrêtant dès que cesse la traction de la ligne.

La *canne*, est-elle nécessairement de « bambou refendu » ?

On doit éliminer pour les cannes à lancer : le bois d'Hickory, le bois de frêne et le « bois de lance », très employés jadis, mais qui n'ont pas un ressort suffisant, sous un petit volume. Le bois de « greenheart », sorte de franginée des Antilles, lorsqu'il est de bon fil et bien sec, fournit des cannes un peu lourdes mais de très bon ressort. Le seul défaut du greenheart est de casser, quelquefois, de façon inexpliquable, sous un léger effort, bien que depuis des années il ait acquis toute la confiance du lanceur.

La rupture du « greenheart » sec est donc toujours une question à l'étude.

La canne de bambou refendu a l'avantage de posséder un ressort égal au meilleur greenheart sous un poids et un volume beaucoup moindres. Par contre, une canne en bambou refendue est d'un prix toujours assez élevé. Telle canne qui vaudrait 30 fr. en greenhart vaut 90 en bambou refendu.

Pour augmenter encore le ressort des cannes en bambou refendu, on a imaginé d'introduire, au centre du bois, une mince tige d'acier. Toutefois, il fut reconnu que ces cannes, excellentes en théorie, n'ont pas, dans la pratique, donné les résultats espérés. Elles firent florès vers 1885 ; depuis l'usage en a été moins soutenu.

L'augmentation de poids causée par l'adjonction de la tige d'acier n'était pas compensée par une augmentation proportionnelle de la puissance. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que le bambou étant un élément très peu sensible à la dilatation, la présence d'une tige d'acier dont le coefficient de dilatation linéaire influe sur la partie ligneuse qui l'entoure, détermine une disjonction de cette dernière.

« Les qualités auxquelles s'attachent d'abord les amateurs de spinning, quant à la canne, résident, dit le major Traherne, en une répartition proportionnelle du ressort à partir du gros bout de la poignée, jusqu'à la pointe du scion.

« Un gros bout sans ressort, dit-il, avec un scion trop faible ne peut guère servir à lancer au delà d'une certaine distance. Le ressort doit se sentir, si je puis m'exprimer ainsi, jusqu'à l'extrémité inférieure de la poignée pendant l'action du lancer. Et je considère qu'une canne qui ne possède pas cette qualité n'a que peu ou pas de valeur ».

Considérons un défaut sur lequel les fabricants devraient veiller, si je m'en rapporte à l'opinion très intéressante de nos meilleurs « bait-casters » : les anneaux des cannes sont généralement trop nombreux et d'un diamètre trop réduit. Il en résulte une augmentation considérable du frottement de la ligne dans ces anneaux mêmes, c'est-à-dire une diminution notable de longueur de jet et une sensible augmentation du nombre de « perruques » ou enchevêtrement de ligne sur le moulin et lui-même.

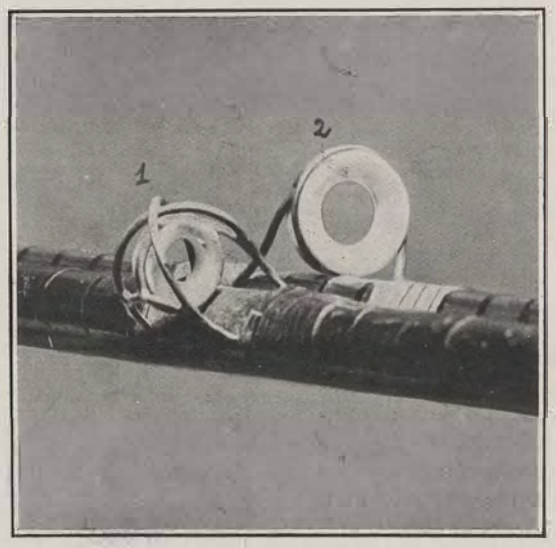

1. L'ANNEAU ÉTROIT TEL QU'ON LE TROUVE DANS LE COMMERCE — 2. L'ANNEAU LARGE COMME LE DÉSIRENT LES PROFESSIONNELS DU SPINNING

Les cannes à lancer sont dites « canne à une main » ou « canne à deux mains » et peuvent comporter le même moulinet.

Les cannes à une main ne peuvent guère servir que pour lancer des appâts très légers, tel un appât de 15 à 20 gr., destiné à capturer de la truite ou de la perche.

La pêche du saumon et du brochet nécessite l'emploi d'appâts plus lourds, aussi emploie-t-on la canne à deux mains.

La ligne destinée au lancer du moulinet doit être en soie souple et sans préparation. Sa grosseur, son épaisseur doivent être proportionnées au poids des engins à lancer et sa longueur à la taille du moulinet qui la contient. Une soie pouvant supporter un poids mort de trois kilos et d'une longueur de soixante à quatre-vingts mètres est généralement suffisante pour tous genres de pêche.

Le bas de ligne est, soit en forte racine anglaise, soit en fil d'acier dit « *la* de mandoline », chacun est muni d'émerillon. Le fil d'acier est préféré par la plupart des pêcheurs : il n'est guère plus visible dans l'eau que la racine, tout en ayant l'avantage, à force égale, de coûter beaucoup moins cher.

Nous avons donné dans un numéro précédent la collection des « *Devons Markeys* » pour la pêche du saumon. Ces types de devons, excellents pour la pêche des salmonides, sont d'un modèle un peu réduit pour le brochet.

Il ne faut, en effet, pas croire que la grosseur de l'appât reste toujours en raison directe de la grosseur du poisson.

C'est ainsi qu'un saumon, fût-il de forte taille, touchera rarement un appât mesurant plus de 6 à 8 centimètres, tandis qu'il n'est pas rare de capturer des brochets mesurant à peine le double de l'appât qu'ils ont attaqué. Un brochet de 40 centimètres de long, par exemple, attaque volontiers un appât de 15 à 20 centimètres.

DEUX ÉCOLES DE LANCER AU BALANCER

Voyons maintenant comment on lance.

Le lancer, qu'il se pratique à une main ou à deux, peut s'exécuter de deux façons principales :

La première méthode, qu'il est convenu d'appeler le « lancer *vertical* », consiste à projeter l'appât au loin, en le faisant passer verticalement au-dessus de la tête.

(A suivre.)

Joseph LEVÎTRE.

LE DÉPART DU CROSS-COUNTRY NATIONAL DES AMATEURS AU MANS.

COURSES A PIED

Championnats de Cross-Country

La saison de Cross-Country tire à sa fin et les deux derniers dimanches nous ont permis de voir aux prises l'élite de nos meilleurs pédestrians tant amateurs que professionnels.

Côté amateurs, le classique Cross-Country National, disputé au Mans le 3 mars dernier, remporta son habituel succès sportif.

Tous nos meilleurs coureurs français prirent le départ de cette belle épreuve qui se termina, ainsi qu'on l'espérait, par une brillante victoire de notre recordman du monde, le Marseillais Jean Bouin devant Keyser et l'énergique Lisandier.

Hans Holmer (1) W. Kolehmanen (2) L. Bouchard (3)

PENDANT LE CROSS-COUNTRY INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE JUVISY

Côté professionnels, notre confrère *L'Auto* a fait disputer dimanche dernier, sur l'aérodrome de Juvisy, son grand cross international dont l'attrait se voyait décupler par la présence des réputés champions W. Kolehmaenen (finlandais), Hans Holmer (anglo-canadien), Rivez (belge), Kern (allemand).

Cette épreuve donna lieu à une lutte superbe. Le rival malheureux de Jean Bouin, Bouchard, menant à belle allure, avait distancé ses concurrents, mais blessé par ses chaussures il dut s'arrêter un instant, ce qui lui coûta la victoire qui revint à Holmer devant Kolehmanen.

Le Corset et le Sport

Nous sommes heureux de présenter à nos lectrices les créations de la Maison de Vertus sœurs, 12, rue Auber, Paris, qui, aujourd'hui comme autrefois, a su, par l'étude approfondie du problème du corset de ville et de sport, allier sans conteste l'élégance au confortable.

Le corset de sport créé par cette Maison est particulièrement souple tout en maintenant la taille et enveloppant. Pourtant il laisse à tous les mouvements leur aisance absolue.

Voici le Concours Hippique qui approche, nos sportswomen vont être pour la plupart à Paris et nous ne saurions trop les engager à rendre visite à la Maison de Vertus sœurs; elles se rendront ainsi compte par elles-mêmes des progrès admirables réalisés par cette Maison.

Mais si quelques-unes d'entre elles, par exception, demeuraient pendant cette manifestation mondaine hors Paris, qu'elles se consolent, car il leur suffira d'écrire 12, rue Auber, pour recevoir des échantillons et un bulletin de mesures qui leur permettra à distance d'être aussi bien corsetées que si elles étaient sur place. La Maison de Vertus répondra. *Numéro de téléphone : 254-45* et son adresse télégraphique : *Vertus Corsets, Paris*, permet une conversation par fil des plus aisées.

JAVOTTE.

LE CORSET DE SPORT

CHOSES ET AUTRES

♣ ♣ ♣

Le raid des reconnaissances.

Voici la liste des régiments de cavalerie qui prendront part à l'épreuve de fond, qui aura lieu les 29, 30, 31 mars, 1er et 2 avril 1912, et se terminera à Paris, le 2 avril, par une présentation sur le champ de courses d'Auteuil.

Cette épreuve sera complétée par une présentation de toutes les équipes ayant pris part à l'épreuve de fond et par un parcours d'obstacles, qui aura lieu, le 4 avril, dans l'enceinte du Concours hippique.

Cuirassiers : 3e Vouziers, 5e Tours, 6e Sainte-Menehould, 8e Tours.

Dragons : 8e Lunéville, 9e Lunéville, 12e Pont-à-Mousson, 14e Sedan, 21e Saint-Omer, 24e Dinan, 25e Angers, 26e Dijon, 28e Sedan.

Chasseurs : 3e Sampigny, 6e Lille, 8e Auxonne, 10e Moulin, 12e Saint-Mihiel, 16e Beaune, 17e Lunéville, 18e Lunéville.

Hussards : 3e Verdun, 5e Nancy, 6e Commercy, 8e Verdun, 12e Gray, 13e Dinan.

Les 8e et 28e dragons, 18e chasseurs et 5e hussards fourniront chacun un peloton d'éclaireurs, dont la composition, analogue à celle que pourrait avoir un détachement de découverte soutien de reconnaissance en campagne, sera la suivante :

un lieutenant,
deux sous-officiers,
quatre brigadiers,
dix-huit cavaliers de choix.

Les autres régiments fourniront chacun une équipe dont la composition, analogue à celle que pourrait avoir une reconnaissance d'officier en campagne, sera la suivante :

un lieutenant,
un sous-officier,
quatre éclaireurs.

La tenue sera la tenue de campagne, sans les munitions, ni les vivres, et sans cuirasses, carabines ou lances.

Les régiments de cuirassiers prendront les mesures nécessaires pour que leurs équipes trouvent leurs cuirasses à Paris, pour l'épreuve des sauts d'obstacles et la présentation qui auront lieu le 4 avril, dans l'enceinte du Concours hippique.

Pour cette même épreuve, les équipes des régiments de lanciers et celles des 17e et 18e chasseurs trouveront, au Grand Palais, des lances munies de leurs flammes, mises à leur disposition par un corps du Gouvernement de Paris.

L'épreuve de fond ne sera pas une course.

Elle consistera à parcourir une distance de 350 kilomètres environ, en quatre jours ou plus exactement en quatre fois vingt-quatre heures. Toutes les équipes arrivées dans les limites de temps indiquées, au complet et en bon état, auront droit à des prix égaux, dont le détail est donné plus loin.

Les itinéraires seront établis pour toutes les équipes par la commission d'organisation et leur seront communiqués au moins quinze jours avant le départ. Ils devront être suivis rigoureusement sous peine de disqualification et comporteront plusieurs points de contrôle obligatoires.

Le départ sera donné à toutes les équipes le 20 mars, à 2 heures du soir (heure du chemin de fer), sous la responsabilité du chef de corps pour celles qui partent de leur garnison.

Des équipes des régiments en garnison dans des villes situées à plus de 350 kilomètres de Paris auront gagné, dans la journée du 28 mars, un point désigné par la commission d'organisation et où le départ leur sera donné dans des conditions fixées par cette commission.

Le 4 avril, à 3 heures, toutes les *équipes* classées prendront part à une épreuve de sauts d'obstacles dans l'enceinte du Grand-Palais.

L'officier et le sous-officier sauteront par deux, suivis des cavaliers de l'équipe formant un rang de quatre.

Les obstacles consisteront en haie, barre, talus et fagot de 0m90 de hauteur.

♣ ♣ ♣

Les épreuves de l'Association des Dresseurs.

Par suite du mauvais temps l'A. D. D. a reculé au 15 mars le délai d'inscriptions pour ses deux épreuves : Quête à l'Anglaise et quête à la Française, sans limitation de quête. Rappelons que les juges de ces deux épreuves sont MM. Dr Janez et Vignoli, avec comme suppléant : Ludovic Ridet.

♣ ♣ ♣

Les Field-Trials du Pointeur Club et de la Réunion des Amateurs du Setter anglais

Cette réunion a lieu au Boulleaume, station de Liancourt-Saint-Pierre (Oise). Les juges sont MM. André, de Richemont, Thévenin. Le 8 avril, épreuve internationale dotée de 2.700 francs de prix en argent ; le 9 avril, épreuve nationale dotée de 1.050 francs de prix.

Les engagements à droit simple doivent parvenir avant le 25 mars, 33, rue des Mathurins, au secrétariat du P. C. F.

♣ ♣ ♣

A propos de la grève du Charbon.

La grève des mineurs en Angleterre jette bon nombre d'industriels et de fabricants dans une inquiétude trop légitime

Le charbon va-t-il nous manquer? Telle est l'angoissante question que l'avenir, espérons-le, résoudra négativement...

Heureusement, le public est assuré de ne jamais être privé de son Dubonnet, cette bienfaisante houille rouge dont il apprécie depuis si longtemps les bienfaits.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

PANTIN 28 lots de **TERRAIN** de 394 m. à 827 m., entre r. Regnault, Paul-Bert, du Centre, Candale et Gambetta. **M. à p. 10 fr.** le m. Adj. Ch. Not., 26 mars. Me **LEGAY**, 93, r. St-Lazare. N.

5 MAISONS à PARIS. 1° **R. Richelieu, 52**, et **R. Montpensier, 47**; 305m R. br. 27.563 f. M. à p. 280.000 f. 2° **R. N.-D.-des-Victoires, 23**; 205m. Rev. 25.850 f. M. à p. 300.000 f. 3° **Av. d'Antin, 67**; 313m. Rev. br. 32.553 f. M. à p. 380.000 f. 4° **R. Chaptal, 14**; 450m. Rev. br. 15.403 f. M. à p. 150.000 f. 5° **R. de la Chapelle, 2** et **Place de la Chapelle, 20**; 166m. Rev. br. 16.020 f. M. à pr. 165.000 fr.

4 TERRAINS à PARIS (16e) **R. Rémusat, 25**; 290m. M. à pr. 37.500 fr. et les 3 autres sr **R. Nouvelle** (57, r. Th.-Gautier). Cces 389-345-357 m. M. a pr. 62.200 fr. 41.800 f. et 59 000 f. Propté à **BORDEAUX** **R. Ste-Croix**, et r. des Vignes, 1 et 7, av. lavoir 33 et 35, 692m. Rev. 4.800 f. M. à pr. 25.000 f. Aj. sr 1 ench. Ch. Not., Paris, 26 Mars. Me **HOUDART**, not., 69, Bd Haussmann. N.

SOISY-SOUS-ETIOLLES, *25 kilom. de Paris*, **CHATEAU** MEUBLÉ et dépendances. PARC 8 hectares. *A vendre à l'amiable.* S'adr. aux not. Paris : Courcier, 17, r. Presbourg, et DITTE, 10 *bis*, bd Bonne-Nouvelle, pr perm. visiter. T

AVIS A NOS ABONNÉS

Nos abonnés sont informés qu'ils ont droit **gratuitement** *à quarante lignes de petites annonces par an. Les annonces ne seront insérées qu'une fois. Toute annonce répétée donnera lieu à la perception d'un droit de 1 franc par insertion, payable d'avance, indépendamment du prix des lignes (la première insertion seule étant gratuite).*

La Direction fera toujours passer en premier lieu les annonces de cinq lignes; quant à celles non payantes dépassant cinq lignes, elles ne seront insérées que lorsque la place consacrée à la rubrique sera suffisante. Les lignes supplémentaires seront insérées à raison de 75 cent. la ligne et devront être payées d'avance. Si le vendeur ou l'acheteur désire donner son adresse au bureau du journal, il devra envoyer avec son annonce la somme de **UN FRANC** *pour frais de correspondance. Dernier délai pour les petites annonces à paraître dans le numéro de la semaine :* Mardi, 10 heures.

PETITES ANNONCES

Pour cause excès nombre, plusieurs **chevaux gris** et **bais** de 6 à 9 ans, nets, sages, beaux modèles, sautant, s'attelant, en pleine condition pouvant chasser et porter gros poids essais à volonté — S'adresser, Brodin ou piqueur Antoine, 70, rue de Ponthieu, Paris, ou 41, rue de Longchamp, Neuilly. Tél. 530-73. 71

Beau carrossier, genre postier distingué, bai, 6 ans, 1m68, trotte vite et beau, sage, attelé seul et à deux. Avec toutes garanties. 2.500 fr. — Daix, 21, r. Molière, Paris. 73

1° Plusieurs **hunters de pur sang** venant de faire saison en Angleterre et Irlande ; gros sauteurs, habitués aux chiens, certains mis en dame ; garanties et papiers ;

Prix divers ; 2° **Hongre** bai brun, 7 ans, 1m65, gagnant de plusieurs prix aux Horse-Show. 4.500 fr. ; 3° **Irlandais** gris, magnifique modèle, 1m64, fortement membré, très mis et très agréable aux trois allures, peut porter n'importe quel poids à travers pays, sain et net. Ces chevaux sont visibles à Neuilly. — M. Léon Corbin, 4, av. de Péterhof, Paris. 77

A vendre : **cheval demi-sang alezan**, parfait selle. 1.000 fr. — Van de Kerchowe, château de Quesnoy, Potte-Celles, Hainaut (Belgique). 75

« **Biniou** », « **Brezonneck** », norfolks bretons alezans, neuf ans, 1m65, garantis peur de rien, doux, attelés seuls et à deux, essais sur place. Prix : 2.000 fr. — Audé, Chaize-le-Vicomte (Vendée). 76

Jument anglo-arabe, par Içarra, p. s. arabe, alezane, 1m50, 7 ans, type polo, parfaite selle et voiture, papiers, garanties, en pleine condition. — Plantade, 51, rue de Rivoli, Paris. 78

Pur sang anglo-arabe, étalon à réformer pour être devenu légèrement panard, 5 ans, superbe, dressé selle, ferait excellent cheval de service selle et voiture. — Haras Saint-Laurent, Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne). 79

Cob irlandais, bai, 6 ans, 1m52, très joli modèle, allures remarquables, gros sauteur, se monte et s'attelle. — Essai, garanties. Photo. 2.500 fr. — M G. de Valroger, Gué de l'Aunette, Senlis (Oise). 83

1° « **Moni de la Marne** », chien briard, par Champion Sapho et Pieric de la Marne, 1er prix Paris 1911, toute beauté, 16 mois ; 2° **Couple Beaucerons**, issus de premiers prix Paris, très beaux, 16 mois, parfaits de garde. — Plantade, r. de Rivoli, 51, Paris. 80

Double phaéton, 16 HP, Unic, capote cuir, pare-brise, tendelet, pneus état neuf 815×105. Mécanisme revu à l'usine. Carrosserie état neuf. Vitesse : 60 kilom. à l'heure en palier. Moyenne : 45 kilom. l'heure. Prix : 3.900 fr. — S'adresser à M. J. Romain, au Journal. 973

A vendre, **joli domaine** 42 hectares, grands bâtiments et boxes, 5 kil. gares, voisinage haras du Pin, conviendrait élevage. — M. Champrosay, Argentan. (Orne) 60

Cause auto : **phaéton** 2 places, frein, 4 roues caoutchoutées, pour chevaux 1m60, a roulé huit jours, entièrement neuf. — Cocher Leclerc, 8, rue de Valenciennes. Prix : 1.800 fr. 69

On demande à reprendre établissement pour comm rce chevaux dans Nord ou Pas-de-Calais si possible. — S'adrsser au Bureau du Journal. 82

Tonneau état neuf, grand, avec ou sans harnachements ; peut être rendu attelé jument anglo-arabe excellente. — Plantade, 51, r. de Rivoli, Paris. 81

Le Gérant : P. JEANNIOT.

Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron, Paris
P. MONOD, directeur.

BRISE EMBAUMÉE VIOLETTE ED. PINAUD. PARIS

BOITERIES, TARES MOLLES, FLUXIONS DE POITRINE, ANGINES

des CHEVAUX, CHIENS, BÊTES à CORNES sont RADICALEMENT GUÉRIES par TOPIQUE DECLIE-MONTET

PRIX : 4 francs, PHARMACIE DES LOMBARDS
50, rue des Lombards, Paris et dans toutes les Pharmacies